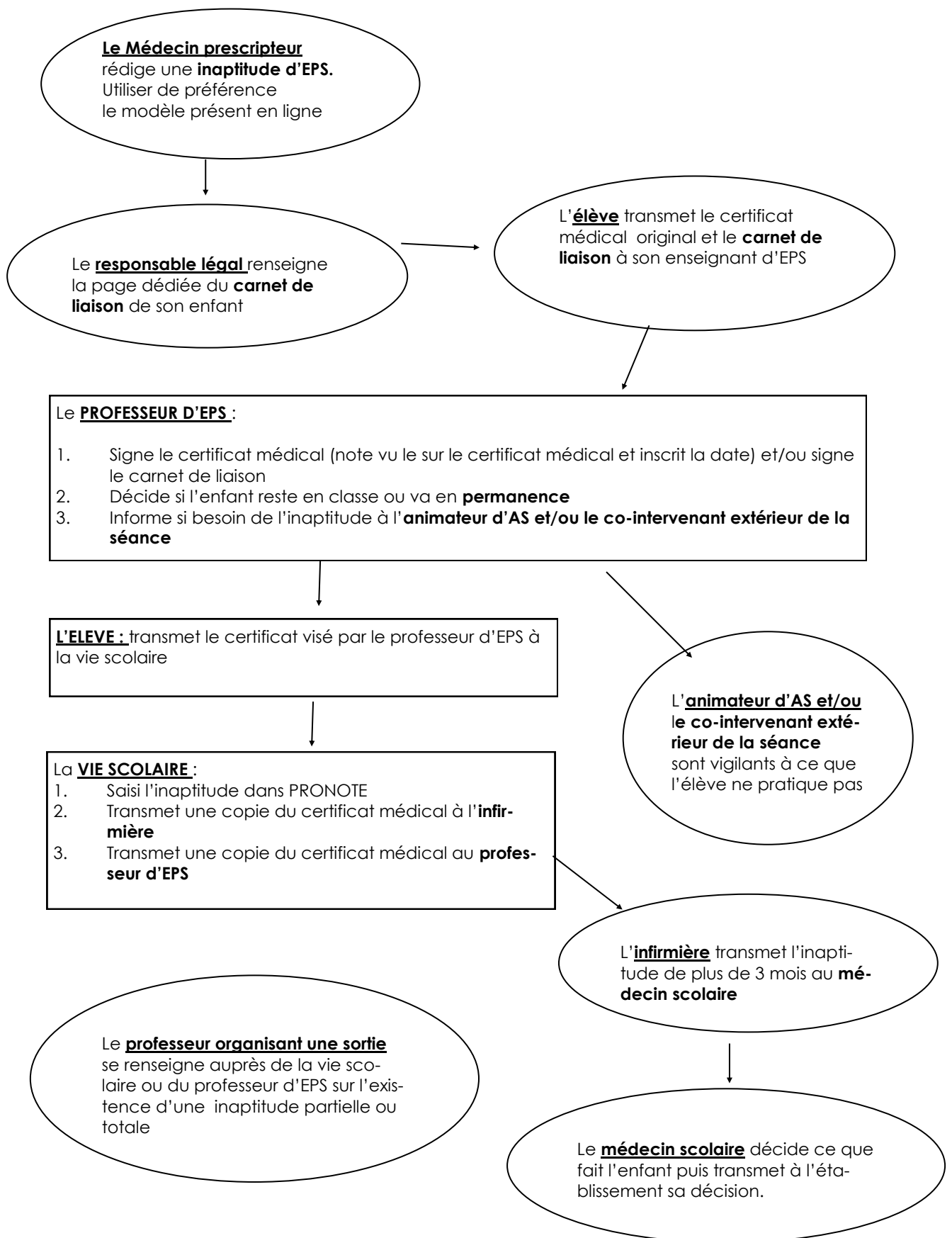


# INAPTITUDES D'EPS AU COLLEGE La Mandallaz—Sillingy



## Rappel sémantique :

Aptitude partielle : permet la pratique des activités physiques avec adaptation

Inaptitude totale : n'autorise pas la pratique des activités physiques, mais ne dispense pas de présence au cours

Dispense : droit accordé de ne pas participer à un cours ou une épreuve d'examen